

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

HOPITAL PRIVÉ PAYS DE SAVOIE
(Département de Haute-Savoie)

Exercices 2018 et suivants

Synthèse

AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 30 septembre 2024.

Seul le rapport engage la chambre.

La réponse au rapport est publiée à la suite du rapport, dans l'espace réservé.

SYNTHÈSE

L'hôpital privé Pays de Savoie (HPPS) est une clinique du groupe Ramsay Générale de Santé (RGDS), située à Annemasse, en Haute-Savoie, à la frontière avec le canton de Genève. Il dispose de 181 lits et places en médecine, chirurgie et obstétrique. La prise en charge des patients est assurée par une équipe d'environ 350 professionnels non médicaux et 120 médecins qui exercent essentiellement sous statut libéral.

La zone de recrutement de l'HPPS couvre un territoire qui connaît une très forte croissance démographique avec une faible densité médicale et paramédicale.

Dans ce contexte, l'HPPS apparaît comme un acteur de santé important. Si la clinique détient peu de parts d'activité en médecine et en perd en obstétrique, elle est de loin le premier acteur en chirurgie, dominant largement la chirurgie ambulatoire sur le territoire, et ses parts de marché progressent concernant la cancérologie.

Une concentration du pouvoir de décision et une stratégie qui repose sur un développement important de l'activité

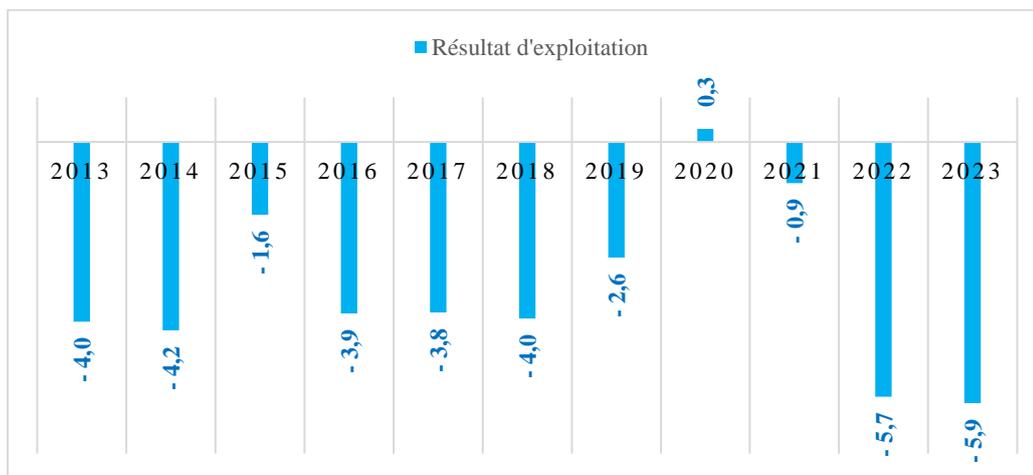
La gouvernance de la société est caractérisée par une concentration du pouvoir de décision entre les mains de quelques personnes. Le conseil d'administration et l'assemblée générale exercent leurs compétences de façon limitée, s'agissant notamment des questions stratégiques.

L'HPPS mise sur le fort développement de l'activité dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. Mais la clinique se trouve confrontée à des difficultés de recrutement en personnel qui brident cette stratégie.

Les objectifs fixés dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'ARS concernant sa participation à la réponse aux besoins du territoire sont inégalement atteints. La participation de l'HPPS à la mission de service public de permanence de soins sur le territoire est globalement effective mais le développement de filières de prise en charge avec les autres établissements de santé, y compris en ce qui concerne la permanence des soins, reste à poursuivre.

Un déficit structurel et l'absence de capitaux propres

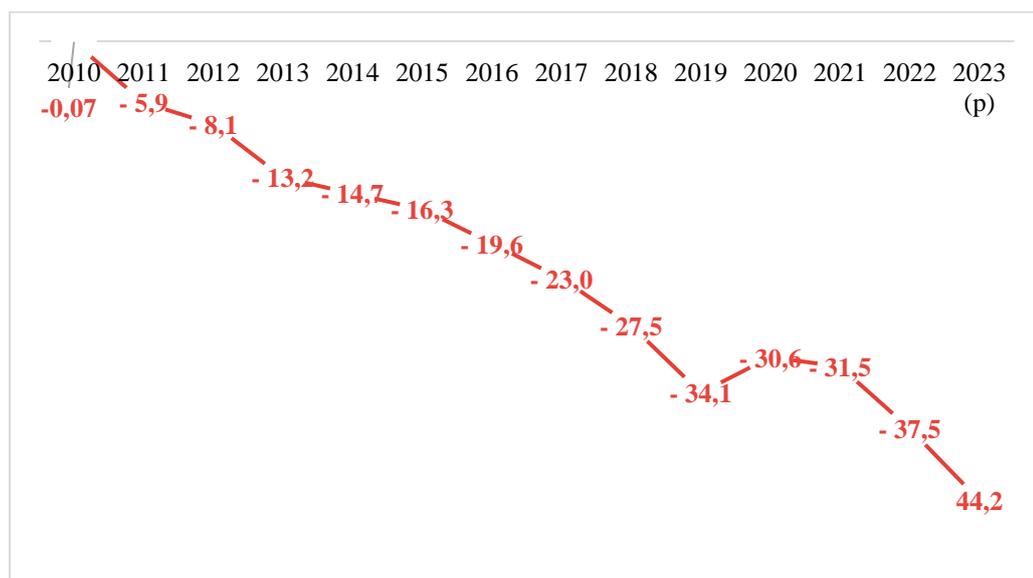
L'exploitation de l'HPPS est structurellement déficitaire depuis son ouverture. La situation s'est encore dégradée après la crise sanitaire avec une progression des charges presque deux fois plus rapide que celle des produits, conduisant à des déficits représentant 15 % du chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices.

Graphique n° 1 : Résultat d'exploitation de l'HPPS (en M€)

L'établissement présente des coûts de fonctionnement élevés, qu'il s'agisse des dépenses de personnel, des achats médicaux et des charges externes. Ces surcoûts sont en partie liés au surdimensionnement de l'établissement et à la politique de rémunération mise en place pour faire face aux difficultés de recrutement du personnel non médical engendrées par la proximité avec la Suisse. Le plan de retour à l'équilibre récemment validé est bâti sur des hypothèses de croissance d'activité très ambitieuses.

En raison de ce déficit structurel et du report à nouveau déficitaire croissant, l'HPPS ne parvient à conserver une trésorerie nette positive que grâce aux avances en compte courant versées par le groupe, qui détient l'essentiel des dettes financières de l'établissement.

Les fonds propres de l'HPPS sont négatifs depuis 2011, premier exercice de fonctionnement de la clinique. Cette situation est irrégulière. Elle expose la société à un risque de dissolution ainsi qu'à un recours pour concurrence déloyale.

Graphique n° 2 : Évolution des fonds propres de l'HPPS (en M€)

Des transactions financières intra groupe qui manquent de transparence

Les relations financières entre l'HPPS et le groupe RGDS sont nombreuses et portent sur des montants importants. Le manque de transparence dans les relations intra-groupe ne permet pas de s'assurer que les intérêts de l'HPPS sont complètement préservés et qu'il n'existe pas de risque fiscal.

Ce constat pose particulièrement question concernant les transactions financières avec le GIE Ramsay Hospitalisation qui assure les fonctions support des établissements de santé du groupe. Les montants facturés par ce GIE ont très fortement progressé au cours des cinq dernières années, augmentant les charges incompressibles de l'HPPS.

Par ailleurs, les avances versées par le groupe à l'HPPS, lui permettant de fonctionner en dépit d'une situation patrimoniale profondément dégradée, vont au-delà de l'exception prévue au monopole bancaire prévue par la loi.

Une gestion couteuse du personnel pour répondre aux enjeux d'attractivité

L'HPPS fait face à de fortes difficultés de recrutement du personnel non médical, qu'il peine surtout à fidéliser. Pour pallier cet important *turn-over* et affronter la concurrence salariale suisse, la clinique a mis en place diverses mesures indemnitaires qui pèsent sur sa masse salariale.

Pour combler ce manque d'effectifs, la clinique est contrainte d'avoir recours à l'intérim, en particulier au bloc opératoire, ce qui alourdit encore les coûts. L'HPPS essaie de développer davantage les remplacements en CDD, notamment via une plateforme de gestion des remplacements. Si ce système apporte de la flexibilité et de la simplicité, il n'est pas sans risque juridique.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Établir un contrat d'exercice avec la société de radiologie.

Recommandation n° 2 : Poursuivre le développement des filières de prise en charge avec les autres établissements du territoire.

Recommandation n° 3 : Procéder à la recapitalisation de l'HPPS conformément aux dispositions du code de commerce.



Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>